



**CESER**  
champagne-ardenne

## **AVIS DU CESER**

***SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2012***

- **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013**
- **CHARTRE DE LA BIODIVERSITÉ**
- **RAPPORT D'INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA RÉGION  
CHAMPAGNE-ARDENNE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



# AVIS

## SOMMAIRE

**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013 ..... 2**

**CHARTE DE LA BIODIVERSITÉ .....10**

**DÉVELOPPEMENT AGRICOLE et ENVIRONNEMENT-CULTURE ET VIE SOCIALE  
SPORT-TOURISME .....11**

**RAPPORT D'INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE  
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....13**

**DÉVELOPPEMENT AGRICOLE et ENVIRONNEMENT-CULTURE ET VIE SOCIALE  
SPORT-TOURISME .....14**

**ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES 2013**

Séance Plénière du 7 décembre 2012

**Avis adopté à l'unanimité**

Objet : **Introduction**  
Rapporteur : **Jérôme DUPONT**

Le contexte économique et social continue de s'aggraver, ce qui est susceptible d'accroître l'intervention de la Région, particulièrement dans les domaines de la formation et du soutien à l'économie. Pour autant, le CESER constate qu'il n'y a toujours aucune visibilité sur l'évolution des compétences régionales liées à l'acte III de la décentralisation, et encore moins sur les moyens financiers qui accompagneraient une éventuelle modification des compétences transférées.

L'effet de ciseau joue maintenant à plein, entre certaines dépenses qui augmentent automatiquement et des recettes qui stagnent, voire qui reculent. Il ressort de l'analyse des finances de la Région réalisée par le CESER que l'élaboration engagée du projet de budget 2013 se fait dans un cadre plus que contraint. Cela fait craindre d'importantes difficultés pour la Région, pour les toutes prochaines années, si un changement et une clarification conséquents des responsabilités respectives et des financements des collectivités locales ne sont pas apportés rapidement dans le cadre législatif.

L'analyse rétrospective et prospective des finances régionales, menée par le CESER, fait ressortir les éléments suivants :

## I. Volet rétrospectif de l'analyse

### 1. Section de fonctionnement

#### a. Recettes réelles de fonctionnement

En 2011, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 500,3 millions d'euros (M€). Elles bénéficient d'une progression dynamique de la TIPP (16,2 %) passant ainsi de 90,1 à 104,7 M€, suite au vote, en octobre 2010, des modulations de tarif sur la « part Grenelle » de la TIPP.

Le produit des cartes grises a également enregistré une hausse significative, passant de 36,2 à 38,5 M€. Toutefois, il faut noter que ce produit dépasse tout juste le niveau de celui de 2008 et qu'il est inférieur à celui de 2007, malgré le relèvement du tarif de 32 à 35 €/cv en 2011.

2011 est la première année de perception de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises (CVAE). La Région perçoit également les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) et est éligible au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). L'ensemble de ces recettes, ajouté à la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), permet à la Région de bénéficier d'un niveau de ressources équivalent à celui qu'elle percevait encore en 2010, au titre de l'ancienne fiscalité directe.

Toutefois, ces recettes seront moins dynamiques que celles de la précédente fiscalité directe. Seules la CVAE (61,8 M€) et les IFER (15 M€) sont dépendantes de l'activité économique. La DCRTP (16,7 M€), versée par l'État dans le cadre d'une « péréquation verticale », est gelée en valeur. Le FNGIR (15,8 M€), basé sur un dispositif de péréquation horizontale, devrait être très peu évolutif.

#### b. Dépenses réelles de fonctionnement

En 2011, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 409,1 M€, avec une progression de 2,9 %. Cette progression est la plus faible des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2008-2011 et témoigne de la stabilisation des dépenses de personnel (61,9 M€, 15,1 % des dépenses réelles de fonctionnement) ainsi que des efforts réalisés par la Région dans la maîtrise des coûts de l'activité de la collectivité.

Les dépenses d'intervention (292,3 M€ en 2011) représentent 71,4 % des dépenses réelles de fonctionnement. On observe que leur part recule très légèrement sur les trois derniers exercices au profit d'une progression des dépenses exceptionnelles et des charges d'exploitation. Ces dépenses sont afférentes au fonctionnement de la Région : loyers, énergie, et loyers du crédit-bail (4,4 M€ en 2011).

#### c. Soldes de la section de fonctionnement

Pour la première fois depuis 2009, la progression des recettes réelles de fonctionnement (3,3 %) est supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement (2,9 %), neutralisant ainsi, ponctuellement, l'effet ciseaux identifié par le CESER depuis plusieurs années.

Cette progression supérieure des recettes par rapport aux dépenses a eu également pour effet de stabiliser la diminution des soldes de fonctionnement : ainsi, en 2011, l'épargne brute (soit recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) s'établit à 91,2 M€. Le taux d'épargne brute (exprimant la part des recettes de fonctionnement non mobilisée par les dépenses de fonctionnement) augmente très légèrement, à 18,2 %, contre 18,0 % en 2010.

Toutefois, sur la période 2008 – 2011, le niveau d'épargne brute a diminué de 20,3 %, faisant reculer, d'environ 6 points, la part des ressources consacrée au financement de l'investissement.

## 2. Section d'investissement

### *a. Recettes réelles d'investissement*

Les recettes réelles d'investissement ont progressé de 19,2 % en 2011 et s'établissent à 131,7 M€. Hors emprunt, cette évolution est ramenée à 10,3 %. Les transferts reçus enregistrent une hausse de 4,6 %. Le FCTVA enregistre une progression significative, passant de 4,5 à 10,1 M€ ; le CESER rappelle toutefois que cette progression résulte de l'évolution des investissements en 2009.

### *b. Dépenses réelles d'investissement*

Les dépenses réelles d'investissement ont diminué de 11,5 %, passant de 212,5 à 175 M€. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des dépenses d'équipement (139,5 M€ contre 184,4 M€ en 2010). On observe notamment une diminution de 10 M€ liée à l'étalement des crédits de paiements dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement des lycées.

Par ailleurs, l'exercice 2011 a donné lieu à un plus faible remboursement d'emprunts (30,1 M€ contre 53,9 M€ en 2010), dû à un plus faible remboursement de crédit revolving.

### *c. Soldes de la section d'investissement*

L'épargne nette augmente légèrement sur la période, passant de 66 M€ en 2008 à 67,5 M€ en 2011. Cette augmentation est le reflet de la neutralisation de l'effet ciseaux en 2011 (progression plus rapide des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) ainsi que de la diminution du volume de dépenses d'investissement.

### *d. Mobilisation de l'emprunt*

En 2008, le remboursement à la Région de la soulté sur le crédit bail (52 M€) lui a permis d'effectuer un désendettement important : aucune mobilisation de l'emprunt en 2008 et 2009 et diminution de la dette budgétaire de 416 M€ au 01/01/2008 à 349 M€ au 01/01/2010. L'encours diminue encore légèrement en 2010, même si, à compter de cette même année, la

région a dû à nouveau mobiliser de l'emprunt pour le financement de ses investissements. L'encours de dette s'établit à 408 M€ au 31/12/2011 et le taux d'endettement remonte à 81,6 %, après être passé de 107 % en 2007 à 71 % en 2010.

La capacité de désendettement passe à 4,5 ans en 2011 (contre quatre ans en 2010).

Certes, hors crédit bail, la région se situe dans la moyenne des régions métropolitaines (hors Corse et Île-de-France) quant à son encours de dette budgétaire : 408 M€.

Toutefois, rapporté à la population régionale, l'encours de dette représente 296 €/habitant (contre 255 € en moyenne pour les autres régions, hors Corse et Île-de-France).

En agrégeant le capital restant dû au titre du crédit bail (95 M€) à l'encours de dette budgétaire, l'encours de dette total s'élève à 503,2 M€. Le taux d'endettement de la Région est ainsi porté à 101 % et la capacité de désendettement augmente d'une année, passant de 4,5 à 5,5 ans.

Le CESER ne peut donc que constater la dégradation des marges de manœuvre de la Région, dans la continuité de ses avis antérieurs où il dénonçait, d'une part, les effets des choix nationaux sur les finances régionales (effet ciseaux) et, d'autre part, le fait de ne pas actionner le levier de la fiscalité quand cela était encore possible.

## **II. Volet prospectif de l'analyse**

Le CESER a travaillé sur deux scénarii pour avoir une approche de ce que pourraient être les finances régionales à l'horizon 2016.

Dans son analyse, le CESER se voit confronté à plusieurs facteurs d'incertitudes, notamment quant au niveau des ressources que la Région pourra espérer dans les années à venir, tant du fait de la conjoncture économique que des décisions du législateur.

La conjoncture économique internationale et les difficultés de la zone Euro pèseront également sur la situation de la Région.

Tout cela doit, bien entendu, relativiser la précision des chiffres de cette prospective financière.

Dans un premier scénario « au fil de l'eau », le CESER anticipe une progression annuelle moyenne des recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de 0,5 % sur la période 2013 – 2016, ainsi qu'une progression des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 0,8 %.

Si les dépenses réelles d'investissement (hors dette) sont en diminution de 2,8 % sur la période 2008 – 2011, le CESER a choisi de se baser sur les orientations budgétaires de la Région, à savoir un niveau d'investissement, hors dette, fixé à 140 M€ sur toute la période. De même, le niveau de fonctionnement a été maintenu à 400 M€.

Dans ces conditions, l'épargne brute (ainsi que le taux d'épargne brute) stagneraient sur la période. En revanche, l'épargne nette serait divisée par trois en 2016 (par rapport à 2013). Les ratios d'endettement poursuivraient leur dégradation : un taux d'endettement d'environ 126 % des recettes réelles de fonctionnement et une capacité de désendettement portée à 8 ans en 2016.

Dans son second scénario, le CESER conserve les mêmes hypothèses de progression des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement mais anticipe une dégradation plus importante des marges de manœuvres de la Région en appliquant une diminution annuelle moyenne des recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de -1,19 %.

Selon cette hypothèse dégradée, l'épargne brute et le taux d'épargne brute devraient diminuer légèrement et ce taux atteindrait 10 % environ. Quant à l'épargne nette, celle-ci serait divisée par 4 en 2016.

Le taux d'endettement attendrait 145 % des recettes réelles de fonctionnement en 2016 et la capacité de désendettement se situerait à 9,9 ans.

De plus, le CESER attire l'attention sur le fait qu'il n'a pas pris en compte les effets, sur les collectivités, du rapport Gallois<sup>1</sup>, repris dans le « Pacte de Compétitivité » du gouvernement et qu'une incertitude existe quant au montant des dotations pour 2014 et 2015.

Par ailleurs, le CESER souligne que la Région a pris la précaution de se ménager une diversification des prêteurs, notamment via le financement obligataire.

Lors du débat sur les orientations budgétaires pour 2011, le CESER avançait que, sans éléments nouveaux, les indicateurs de dette seraient « passés au rouge » dès 2014.

La présente analyse financière vient confirmer la crainte exprimée par notre assemblée depuis plusieurs années et son diagnostic selon lequel, pour l'essentiel, cet état de fait incombe pour une part aux choix des élus régionaux.

---

<sup>1</sup> Effort d'économie de 10 Md€ mis à la charge du secteur public (Pacte de Compétitivité) et économie d'1,5 Md€ sur les dotations aux collectivités des années 2014 et 2015 (Projet de loi de Finance pour 2013).

Objet : **Orientations proposées pour 2013**  
Rapporteur : **Jérôme DUPONT**

L'analyse des finances de la Région confirme donc que la collectivité régionale est privée de toute dynamique concernant ses recettes et qu'elle est loin d'avoir une pleine maîtrise de ses dépenses, sauf à remettre fondamentalement son rôle en cause.

Il est certain que, sauf décisions législatives nouvelles, les recettes de la Région, déjà soumises à une pression assez forte en 2012, le seront à nouveau en 2013 et les années suivantes, du fait du tassement de la consommation, d'une économie en berne, et de mesures nouvelles, telles celles découlant de la mise en œuvre du « Pacte de compétitivité ».

Si l'affichage des recettes relatives aux cartes grises semble cohérent, sous réserve qu'il n'y ait pas de nouvelle dégradation de la consommation en 2013, ce qui n'est pas garanti, le CESER approuve la prudence du Président du Conseil régional amenant à ne pas prévoir d'augmentation de la taxe reposant sur le cheval-vapeur tant que les modalités précises de la compensation verticale ne sont pas connues. Il y a, en effet, un risque de perdre le bénéfice de cette compensation potentielle.

Le CESER approuve d'autant plus cette prudence qu'il rappelle que cette taxe sur les cartes grises a des effets négatifs sur les consommateurs et sur les activités économiques particulièrement consommatrices de véhicules.

Le CESER observe que l'Association des Régions de France réfléchit à des pistes susceptibles de rendre des marges de manœuvres financières aux Régions (nouvelles Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau, transfert de taxes locales liées à l'éolien, versement transport, péréquation horizontale, etc.). Le CESER note qu'une réforme de la fiscalité locale est officiellement annoncée pour fin 2013. Il rappelle qu'il souhaite une refonte conséquente de la

fiscalité en général, et de la fiscalité locale en particulier.

La situation inquiétante des finances régionales impose à la Région de préparer ce projet de budget 2013, non plus à partir des besoins, mais à partir des recettes qui, pour l'essentiel, lui sont allouées, alors que de nombreuses dépenses lui sont imposées. Dans cette situation, le CESER partage l'idée d'une nécessaire prudence dans l'établissement du projet de budget 2013.

La mise en œuvre des engagements déjà pris en matière d'investissement aboutit, pour les 4 à 6 ans à venir, à d'ores et déjà inscrire 100 à 130 M€ par an. Sans capacités financières nouvelles, les possibilités de la Région de répondre à de nouveaux besoins seront considérablement réduites sur une période relativement longue. Au vu de la ventilation des engagements pris et de leurs répercussions, cela devrait être particulièrement vrai en 2014 et 2015, exercices où la situation financière pourrait être encore plus tendue.

Le CESER prend acte de l'annonce faite par le Président de l'Exécutif, si aucune décision rapide n'était prise concernant l'évolution des recettes des régions, de l'obligation qui en découlerait de revenir sur certains engagements contractuels pris, particulièrement avec l'État. Si le CESER comprend cette annonce, d'autant que ce sont essentiellement les décisions de l'État qui ont imposé l'effet ciseau actuel, il ne peut envisager d'en arriver à une telle extrémité qui remettrait en cause certaines opérations structurantes, telle que l'évolution de l'immobilier universitaire, les travaux prévus sur la ligne 4, voire la réalisation de la phase 2 de la LGV Est. Ces opérations contractuelles relevant normalement des seules compétences de l'État, il serait aberrant que celui-ci ne prenne pas rapidement les décisions libérant les financements des Régions.

De ce point de vue, le CESER ayant attiré l'attention de l'exécutif sur l'endettement de la collectivité, il ne peut que partager l'idée de tenter de stabiliser l'encours de la dette. Il attire cependant l'attention sur le fait que cette stabilisation revient à limiter l'éventuelle levée de l'emprunt 2013 à près de 27 M€, soit près de la moitié du besoin affiché.

De plus, si cette politique devait perdurer pour les exercices suivants, sans nouveaux moyens de financements, la Région pourrait être contrainte à une réduction drastique de ses investissements qui se situeraient alors à un niveau inférieur aux 100 à 130 M€ d'ores et déjà nécessaires pour faire face aux engagements pris.

De même, concernant la capacité de désendettement que le Président du Conseil régional souhaite, à juste titre, limiter à 7 années, le CESER souligne que cet objectif sera d'autant plus difficilement tenable que la situation financière de la Région pourrait être, en 2013, encore plus dégradée qu'attendu, du fait de recettes très instables (dotations, TICPE, cartes grises, etc.). L'application du « Pacte de compétitivité », en 2014 et 2015, devrait avoir des conséquences négatives supplémentaires sur les dotations.

Concernant la section de fonctionnement, le CESER rappelle que, pour près des 3/4, il s'agit d'interventions s'apparentant à un investissement humain au bénéfice de la population et de l'économie champardennaises (formation, transports, etc.). Le fonctionnement, au sens du « train de vie de la Région », représente donc une petite part de la section de fonctionnement. Le CESER attire l'attention sur le fait que, si des économies sont encore probablement réalisables dans cette partie des dépenses, le fonctionnement des services de la Région commence à être tendu et difficile.

Le CESER réaffirme qu'il y a, inévitablement, une limite aux capacités de réalisation d'économies dans la section de fonctionnement, au-delà de laquelle c'est le rôle même de la Région qui serait mis en cause, et les inégalités territoriales qui s'en trouveraient renforcées. Cela est d'autant plus

vrai que de nouvelles responsabilités vont incomber, en tout ou partie, à la Région (participation à la formation des emplois d'avenir, mise en œuvre de la charte régionale du Service Public de l'Orientation, du PCAER, de la Charte de la biodiversité, etc.).

Concernant la délibération annoncée et relative à la modulation des indemnités de ses membres, le CESER rappelle que, depuis 2005, il s'est volontairement contraint à ne demander qu'une enveloppe toujours inférieure à 80 % du maximum voté par l'assemblée délibérante. Dans le cas d'une modification, le CESER souhaite, dans un souci de responsabilité, qu'elle n'aboutisse pas à une augmentation de cette enveloppe.

#### En conclusion :

- ✓ L'endettement consolidé de la Région étant déjà supérieur à 100 % des recettes réelles de fonctionnement, le CESER alerte sur la nécessité de ne pas ajouter davantage de dette, d'autant plus que, sans modification substantielle des finances régionales, les simulations tendent à montrer une diminution ou, au mieux, une stagnation des recettes de fonctionnement d'ici 2016.
- ✓ Le CESER constate la réalisation de ses craintes tenant à la dégradation des marges de manœuvre de la Région. Il s'inquiète de la difficulté, voire de l'impossibilité, pour la Région, d'inverser cette tendance sauf, là encore, « à réduire les opérations touchant à la vie quotidienne des champardennais et des entreprises » (avis sur les OB 2011).
- ✓ Dans cet environnement financier, le CESER soutient la volonté de supprimer les éventuelles concurrences des dispositifs de la Région avec d'autres dispositifs existants (Oséo, État, etc.). Il approuve, de même, un nécessaire toilettage des dispositifs de la Région susceptible de rendre son action plus cohérente et plus lisible, ainsi que l'optimisation des interventions des agences régionales. Toutefois, il convient d'être prudent sur les effets d'une

réduction drastique des moyens des organismes régionaux qui pourraient les rendre inopérants.

- ✓ Le CESER attire l'attention sur la limitation des aides régionales qui pourrait conduire à supprimer celles d'un montant considéré comme faible. Certaines d'entre elles peuvent être stratégiques et appellent donc à une très grande vigilance (recherche, formation, emploi, etc.).
- ✓ Le CESER attire également l'attention sur le risque qu'il y aurait à limiter strictement l'intervention de la Région dans le financement de l'immobilier dont elle est propriétaire. Cela pourrait effectivement remettre fondamentalement en cause l'intervention régionale, par exemple, dans le soutien à l'immobilier des entreprises, des universités ou des organismes de formation...

Les orientations budgétaires qui sont présentées pour 2013 traduisent un climat d'inquiétude. Le CESER demeure convaincu de l'importance de l'investissement pour la région, constitué par certaines dépenses d'intervention et par les dépenses d'équipement.

Par ailleurs, si le CESER a pris acte de l'annonce d'une réforme de la fiscalité locale, il réitère son appel à un changement en profondeur des règles actuelles de financement.

**CHARTE DE LA BIODIVERSITÉ**

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Séance Plénière du 7 décembre 2012

**Avis adopté à l'unanimité**

Le CESER souligne tout l'intérêt de cette charte qui va dans le sens d'une prise en compte de la biodiversité dans le travail de l'ensemble des décideurs et acteurs. Il souligne également l'intérêt de la démarche novatrice d'élaboration de cette charte de la biodiversité. Engagée avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés, elle a permis de définir une stratégie commune et partagée qu'il convient désormais de mettre en œuvre.

Le CESER considère que, si l'activité humaine a une interaction sur la biodiversité conduisant souvent à sa dégradation, la nécessaire réparation ne peut pas s'extraire d'une vision d'ensemble sur le développement durable.

Pour le CESER, la Région doit clarifier l'articulation de cette charte avec les autres stratégies et politiques menées en matière d'environnement.

Le CESER regrette l'absence d'une introduction sur ce qu'est la biodiversité et l'intérêt et l'importance qui s'attachent à sa préservation. Il constate de même l'absence d'un tableau récapitulatif des 25 actions prioritaires.

Le CESER relève que la charte de la biodiversité se veut la réunion d'un ensemble d'actions. Il attire l'attention sur le fait qu'elle doit être traduite dans les interventions de l'ensemble des acteurs et qu'il y manque les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, en particulier une estimation financière.

Il considère nécessaire d'y apporter une clarification sans laquelle la charte apparaîtra comme étant ce qu'elle ne doit pas être : un vœu pieu plutôt qu'un véritable programme d'actions.

Le CESER s'interroge sur l'oubli, dans la charte, des marais de Saint-Gond. Il rappelle l'intérêt qu'il attache à la mise en œuvre de la préservation de ce grand espace reconnu pour sa biodiversité notamment par la présence d'une Réserve Naturelle Régionale en son sein.

Enfin, le CESER souligne que la maturité des acteurs a progressé de façon positive au sujet des enjeux liés à la biodiversité. Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte, il estime nécessaire de prendre en compte la multiplicité des acteurs, lesquels doivent continuer à progresser ensemble sur la biodiversité et s'accorder sur des orientations claires répondant à la fois aux besoins d'évolution et de sécurisation des activités.

**Le CESER constate :**

- *l'intérêt de cette initiative et de sa démarche d'élaboration ;*
- *que la maturité des acteurs a progressé de façon positive au sujet des enjeux liés à la biodiversité.*

**Le CESER souligne :**

- *que la Région doit veiller à une articulation de cette charte avec les autres stratégies et politiques menées en matière d'environnement ;*
- *qu'elle doit être traduite dans l'action de l'ensemble des acteurs et qu'il y manque les moyens nécessaires, en particulier financiers, à sa mise en œuvre.*

**RAPPORT D'INFORMATION SUR LA SITUATION  
DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE  
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Séance Plénière du 7 décembre 2012

**Avis adopté à l'unanimité**

Le CESER relève que le rapport d'information sur la situation de la région Champagne-Ardenne en matière de développement durable ressemble plus à une compilation d'actions qu'à une approche transversale propre au développement durable. Celle-ci devrait permettre une mise en cohérence des trois piliers du développement durable que sont l'économie, le social et l'environnemental.

Si ce rapport s'inscrit dans le cadre des présentations prévues par la loi préalablement aux débats sur le projet de budget, le CESER considère que, s'agissant d'un bilan des actions réalisées en 2011, il devrait venir éclairer les débats autour du Compte administratif.

Le CESER prend acte du fait que, dans un souci d'efficacité et de meilleure lisibilité, ce rapport a été construit en repartant des éléments 2010 mis à jour pour 2011. Toutefois, il s'étonne que ce dernier intègre, dans le bilan 2011, des axes de progression portant sur les années 2012 et suivantes.

# Points Clés

## **Le CESER constate :**

- **que ce rapport ressemble plus à une compilation d'actions qu'à une approche transversale propre au développement durable.**

## **Le CESER souhaite :**

- **que ce rapport vienne éclairer les débats autour du Compte administratif.**

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL  
DE CHAMPAGNE-ARDENNE  
HÔTEL DE RÉGION  
5 RUE DE JÉRICO  
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

TÉL : 03 26 70 31 79

FAX : 03 26 21 69 76

MAIL : [ceser@cr-champagne-ardenne.fr](mailto:ceser@cr-champagne-ardenne.fr)

SITE WEB : <http://www.ceser-champagne-ardenne.fr>